

Chers amis, chers camarades,

Je tiens à remercier au nom de tous les camarades

Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT qui est venue nous apporter son soutien après la rencontre de ce matin avec les syndicats de la métallurgie et la présentation du projet de petite voiture électrique, à un prix accessible construite à Blanquefort sur le site MMTB.

Depuis le début de l'année les accidents de travail graves se multiplient en Gironde, mais aussi sur notre Région et sur toute la France. Cet été a été dramatique avec 3 morts connus en quatre semaine en Gironde.

Notre rassemblement aujourd'hui a pour but tout simplement d'alerter sur ces évènements et de dire STOP aux accidents de travail.

STOP Au 21 ième siècle nous ne devons plus mourir pour vouloir gagner notre vie !

STOP car dans la Construction chaque jour qu'un bâtiment sort de terre c'est un salarié que l'on enterre.

Nous avons une pensée pour les familles, leurs apportons toutes notre compassion et solidarité. Nous sommes à la disposition de celles qui le souhaitent pour les aider, les accompagner, se porter partie intervenante sur les procès.

La France est tristement championne en Europe en la matière avec 870 morts au travail décomptés officiellement en 2019, près de 3 morts par jours travaillés.

L'assurance maladie à comptabilisée 604 565 accidents du travail AVEC ARRÊT OU INCAPACITE en 2021 sur plus 1million 200 ACCIDENTS Déclarés.

La Carsat a publié que le nombre de morts au travail en Nouvelle Aquitaine est de 47 salariés venant de toutes les professions décédées en 2021.

Nous avons symboliquement déposé sur le parvis 47 casques !

- 47 vies de salariés fauchées. Ils sont partis travaillés en pensant revenir auprès de leur famille le soir, auprès de leurs amis.
- 47 familles ont eu leurs avens dévastés, tout s'est arrêté brutalement.

- Dans le BTP un accident de travail avec arrêt est comptabilisé toutes les deux minutes !

- Un salarié sur 18 est victime d'un accident de travail avec arrêt chaque année !

Nous faisons des métiers pénibles et dangereux mais gouvernement et patronat ne veulent pas le reconnaître, la meilleure preuve et la réforme mortifère sur les retraites.

Comme nous pouvons le constater les premières victimes des accidents de travail sont les travailleurs précaires, et ceux qui travaillent pour des sous-traitants.

Les premières victimes sont aussi souvent des travailleurs étrangers comme pour cet été dans les accidents sur le port

autonome, celui au pôle de recyclage de Saint Denis de Pile ou encore comme récemment le pelleteur à Urrugne.

Les accidents sont les conséquences de la gestion capitaliste des Entreprises qui privilégie les la rentabilité économique à la Sécurité des travailleurs et des travailleuses.

Les entreprises refusant d'investir sur la sécurité. C'est pour ces raisons que notre camarade Mathieu Lacoste à l'usine Foresa à Bassens a perdu la vie.

Nous prenons connaissances de ces drames souvent dans des entrefilets anonymisés de la presse.

Comment ne pas penser à l'aggravation des conditions de travail qui découlent du réchauffement climatique en accentuant les conséquences thermiques sur les travailleurs qu'ils soient sur chantiers ou dans d'autres métiers.

En Champagne, au mois de septembre, pendant la période des vendanges, en pleines canicules quatre travailleurs sont morts à la suite d'arrêts cardiaques.

Les Employeurs doivent protéger tous les salariés lors des périodes de fortes chaleurs en ne les exposants pas, ceci veut dire par exemple pour le BTP les mettre en Congés intempéries.

Notre Fédération de la Construction mène depuis plusieurs années la bataille pour limiter le nombre d'accidents et préserver la santé des salariés. Pour la grande majorité, ils sont liés à la construction d'ouvrages ou à l'entretiens de bâtiments et de machines.

Ces accidents touchent tous les corps de métiers intervenant sur les chantiers. Ils sont issus du bâtiment, des travaux publics, mais beaucoup aussi sont issus de la Métallurgie, des transports, ou encore sont travailleurs intérimaires...

Notre Gouvernement se préoccupe plus à offrir des exonérations aux entreprises plutôt que de se préoccuper de la vie et de la santé des salariés. L'article 39 de du projet de financement de la sécurité Sociale limitant la réparation des préjudices pour les victimes d'accidents doit être retiré au plus vite de la part des parlementaires, et du gouvernement. C'est un véritable scandale ! Espérons que les annonces du ministre du travail de retrait de cet article seront tenues.

Nous nous battons pour que les employeurs fautifs soient punis avec des condamnations qui doivent être à la hauteur des homicides pour délits routiers, c'est-à-dire des fortes amendes et des peines de prisons.

La justice est trop longue à traiter ces homicides laissant les familles dans la souffrance.

Nous demandons aussi plus de contrôles sur les chantiers, dans les entreprises pour sauvegarder l'intégrité physique des salariés. Pour cela il faut plus d'inspecteurs du Travail, plus de techniciens et ingénieurs à la Carsat. Organisme Professionnel Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics doit jouer un rôle de contrôle et de sanction, rôle qu'il n'a pas aujourd'hui.

Oui nous demandons que les familles seules face à ces catastrophes. Aujourd'hui elles n'ont pas d'aide psychologique, pas d'aide pour l'enterrement, pas d'aide pour le dossier en justice, pas d'aide pour l'éducation et la scolarité des enfants. La CGT Construction revendique la mise en place d'un statut des veuves et veufs des accidents de travail ainsi que pour les orphelins. Cela pourrait être financé par les employeurs fautifs.

Pour que les salariés travaillent en sécurité, les Appels d'Offres qui devraient contenir dans le barème de notation des clauses de sélections éliminant les entreprises dangereuses. Ces notations devraient porter Sur les moyens mis en œuvre dans les entreprises pour la protection de la santé des salariés, Sur les moyens mise en œuvre en matière de sécurité sur les chantiers, de représentation du Personnel.

De plus que les marchés soient publics ou d'ordre privés, la sous-traitance devrait être limité au rang un et ne devrait être acceptée que la sous-traitance pour capacité technique. Cela empêchera le dumping social et ses conséquences néfastes sur la sécurité au travail.

L'utilisation de produits toxiques et l'exposition des salariés à ceux-ci ne devrait plus se produire. On connaît la dangerosité de l'Amiante, de la Silice, de certaines Colles, des enrobés issus des résidus pétroliers, mais là encore les choix économiques font que la vie et la santé des travailleurs et travailleuses sont négligées par le patronat et le gouvernement. On les expose trop souvent, sans protection efficace à des produits nocifs. Les Troubles musculo squelettiques sont encore très élevés malgré les progrès techniques. Conclusion c'est presque 50000 salariés qui ont été reconnues en 2021 en maladie professionnelle dont 279 décès. Combien de Maladies professionnelles ne sont pas comptabilisées car pas reconnues ?

Le Gouvernement vient de réaliser et lancer une campagne avec un clip vidéo s'intitulant Stop aux accidents du travail graves et mortels

Ce n'est que de la communication

C'est trop insuffisant car non suivit de mesures punitives sur les Entreprises dangereuses pour être efficace...

Mais pour la première fois le gouvernement est obligé de reconnaître que les accidents de travail sont un véritable fléau.

C'est grâce au travail que nous avons fait (essentiellement la CGT d'ailleurs) pour faire connaître cette hécatombe, ces grâce aux grâce aux familles de victimes qui se sont organisées pour en collectif.

C'est dans cette continuité de faire connaître nos propositions, nos revendications auprès de tous les travailleurs et des médias, ; pour pallier au nombre de décès qui est restée trop longtemps invisible que l'Union Départementale CGT de la Gironde et que notre Fédération Construction du bois et de l'ameublement sur le Département nous portons conjointement, auprès la Mairie de Bordeaux qui en a accepté le principe, un projet pour la mise en place d'un lieu mémoriel pour les victimes d'accidents du travail sur Bordeaux. Nous espérons aboutir à ce que partout les victimes soient reconnues et connues. Nous espérons pouvoir en faire l'inauguration de ce lieu mémoriel lors de la journée mondiale de la sécurité et la santé au travail en avril 2024.